

INFO OLIVE

Entretien et culture de l'olivier



avec
Certiphyto

INFOLIVE n° 8

6 juin 2019

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'Afidol : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2019>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

ISSN 2264-6701

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

IRRIGATION	En cette période de floraison et de nouaison, les oliviers doivent être correctement alimentés en eau pour préserver le potentiel de fructification.
ŒIL DE PAON	En règle générale, les dégâts actuellement constatés sont importants et entraîneront une perte de récolte en 2019 et 2020 sur les parcelles mal protégées. Les traitements réalisés au mois de juin ne permettront pas de rattraper les dégâts déjà occasionnés.
TEIGNE	Un traitement au <i>Bacillus thuringiensis</i> pourra être envisagé si nécessaire, mais il est trop tard dans les régions précoces.
MOUCHE	Vous pouvez installer des pièges à phosphate diammonique.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (Afidol), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



Afidol



FranceAgriMer



PACA



Occitanie
Nîmes Montpellier



Nous
Centre de services

IRRIGATION

☞ Climat :

Au cours de la semaine passée, les besoins en eau des oliviers ont nettement augmenté, avec des ETP comprises entre 4 et 6 mm selon l'exposition au vent. Les précipitations ont fait défaut dans la plupart des secteurs, sauf à l'intérieur du Var où des pluies significatives ont été relevées.

Relevés météo du 27 mai au 2 juin 2019		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var intérieur	Alpes- Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
ETP moyenne en mm / j		5,9	6,2	4,9	4,3	4,8	4,2	5,1	5,7	5,9	5,4	5,4	5,4
Cumul en mm sur la semaine	ETP	41	43	34	30	34	29	36	40	41	38	37	38
	Pluies	0	0	0	0	10	0	5	0	0	1	3	0

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

☞ État des réserves en eau des sols :

L'AFIDOL a équipé une vingtaine de vergers de sondes tensiométriques pour y mesurer le niveau d'assèchement des sols. Les réserves en eau restent encore satisfaisantes dans les vergers situés dans les Alpes-Maritimes, dans le Haut-Var et au nord de Manosque. Ailleurs, les réserves en eau du sol sont bien entamées, d'où la nécessité d'arroser. **En cette période de floraison et de nouaison, les oliviers doivent être correctement alimentés en eau pour préserver le potentiel de fructification.**

☞ En cas de pluies, ajustez la conduite de votre irrigation en fonction de vos relevés :

- pluies cumulées inférieures à 10 mm : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données dans le tableau ci-dessous.

☞ Apports à prévoir sur un verger adulte en l'absence de précipitations :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var intérieur	Alpes- Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Goutte-à- goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	1,8	1,6	1,5	1,5	1,7	1,8	1,6	1,8	1,9	2,3	2,5	2,6
	8 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,7	2,4	2,2	2,2	2,6	2,7	2,4	2,7	2,9	3,5	3,7	3,9
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	0,9	0,8	0,7	0,7	0,9	0,9	0,8	0,9	1,0	1,2	1,2	1,3
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		11	10	10	10	11	11	10	11	12	15	15	16

Pour rappel, $1 \text{ mm d'eau} = 10 \text{ m}^3 / \text{ha}$ ou encore $1 \text{ litre} / \text{m}^2$. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de $6 \text{ m} \times 5 \text{ m}$ (occupation au sol de 30 m^2), 1 mm représente 30 litres d'eau . Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m^2 par défaut.

OEIL DE PAON

☞ Observations * :

Les fortes pluies survenues au cours du mois de mai ont pu lessiver les protections cupriques dans certains secteurs. (Voir le tableau ci-contre).

Le BSV n°8 indique globalement un niveau élevé de dégâts dans les parcelles avec d'importantes défoliations.

☞ Évaluation du risque :

La hausse actuelle des températures diminue les risques de contaminations.

☞ Préconisations :

Pour les parcelles qui ont bien été protégées : il n'est pas utile de traiter.

Pour les parcelles contaminées : réaliser un traitement actuellement ne permettrait pas de remédier aux dégâts en cours, même s'il pourrait peut-être contribuer à réduire l'inoculum qui enclenchera les contaminations d'automne.

De plus, nous rappelons les points suivants :

- Il est préférable d'éviter de traiter au moment de la floraison car le cuivre pourrait être toxique pour le pollen.
- À partir de la mi-juin, le climat devient habituellement défavorable à la maladie et les vergers s'assainissent généralement au cours de l'été.
- Dans les parcelles fortement touchées, les traitements réalisés en juin ne permettront pas de rattraper les dégâts occasionnés. **Il fallait traiter avant** (voir INFOLIVE n°2 du 19 février).

C'est pourquoi nous réinsistons sur l'importance des traitements réalisés en fin d'hiver. C'est une période fondamentale dans la lutte contre l'oeil de paon. Les contaminations qui ont eu lieu au début de l'année induiront des pertes de récolte !

Dép.	Stations météorologiques (<i>infoclimat.fr</i>)	Pluviométrie en mai 2019	Écart par rapport à la normale
04	Château-Arnoux-Saint-Auban	48,5 mm	-24%
06	Nice – Côte d'Azur	20,0 mm	-55%
07	Bourg-Saint-Andéol	40,6 mm	
11	Luc-sur-Orbieu	48,4 mm	
13	Salon-de-Provence	20,4 mm	-58%
26	Tulette	36,8 mm	
30	Nîmes – Garons	37,5 mm	-27%
34	Montpellier – Fréjorgues	32,6 mm	-24%
66	Perpignan – Rivesaltes	40,7 mm	-14%
83	Toulon – Le Baou	8,4 mm	
84	Avignon	15,7 mm	-74%



TEIGNE

☞ Observations * :

Les dégâts de teigne actuellement observés sont globalement inférieurs aux seuils de risques (<10% de feuilles minées). Nous vous conseillons cependant de vous rendre sur vos parcelles pour y observer les dégâts. Vous pouvez revenir à l'INFOLIVE n°5 (19 avril 2018) pour plus de détails sur la reconnaissance des galeries de teigne.

☞ Évaluation du risque :

Le seuil de nuisibilité est fixé à 10% de feuilles minées.

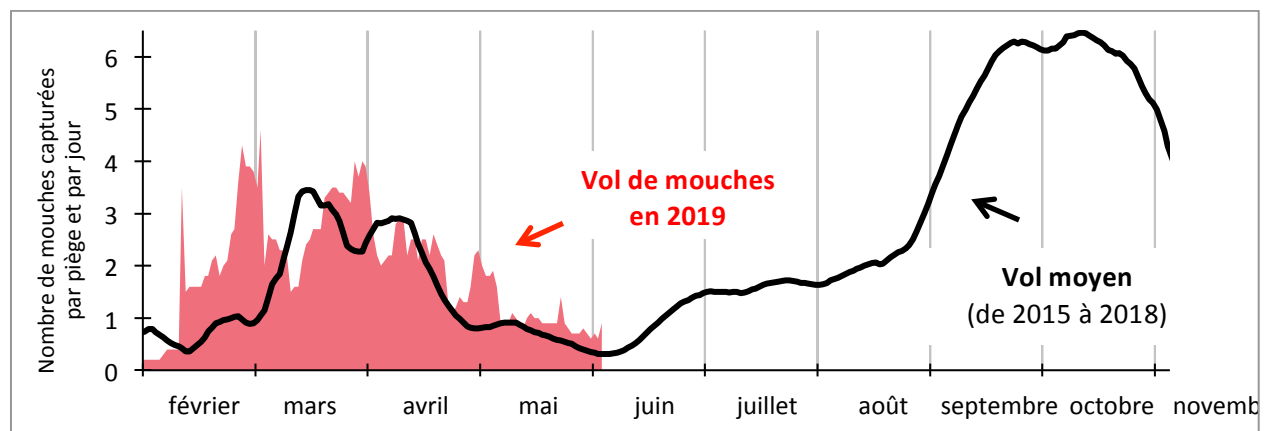
☞ Préconisations :

Au delà du seuil de 10% de feuilles minées, on préconise habituellement un traitement au *Bacillus thuringiensis* au stade « boutons blancs ».

Si les fleurs sont ouvertes : c'est trop tard pour traiter.

MOUCHE

Comme c'est le cas chaque année à cette période, les captures de mouches diminuent.



Vous pouvez fabriquer vous-même et installer dans votre parcelle un système de piégeage avec des bouteilles en plastique transparent, contenant une solution de phosphate diammonique.

Une vidéo, sur la fabrication des pièges, est consultable sur ce lien : www.youtube.com/watch?v=5Zqa9kULAFE.

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.